

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville d'HYERES LES PALMIERS

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTISTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Monsieur CUNEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame MONFORT, Madame BERNARDINI, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

Monsieur Jean-David MARION.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur THIEBAUD (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Madame VERDINO (pouvoir à Madame Sophie MANA)
Madame PAPALEO (pouvoir à Monsieur Thomas PHILIP)
Madame GALLART (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Madame PRESTAT (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)
Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Isabelle MONFORT)
Monsieur MASSUCO (pouvoir à Madame Widad FERJANI)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 16/02/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20240223-06-DE
Date de télétransmission : 01/03/2024
Date de réception préfecture : 01/03/2024

OBJET : COMMERCE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché forain du centre ville - Déplacement partiel du marché à l'occasion du Festival des Cultures Urbaines.

RAPPORTEUR : Madame Lucette RITONDALE - 9eme Adjoint

La commune organise, les 13 et 14 avril 2024, le festival des cultures urbaines.

Pour les besoins de cette manifestation, la place Clemenceau devra être libre de toute occupation, y compris lors du marché hebdomadaire du samedi matin.

Afin d'assurer la continuité de ces activités foraines, il est donc proposé de déplacer, le samedi 13 avril 2024, une partie des commerçants non sédentaires habituellement installés place Clemenceau, sur l'avenue Joseph Clotis.

Ces modifications de fonctionnement du marché doivent faire l'objet d'une délibération du conseil municipal conformément aux dispositions des articles L.2224-18 et L.2224-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la 3^{ème} commission,

VU la consultation effectuée auprès des Présidents respectifs du Syndicat des Indépendants, du Syndicat Interdépartemental des Commerçants et Artisans Non Sédentaires, du Syndicat du Commerce Alimentaire Non Sédentaires, de la Confédération Départementale des Professions Non Sédentaires,

DÉCIDE de déplacer les commerçants non sédentaires, habituellement installés place Clemenceau, sur l'avenue Joseph Clotis le samedi 13 avril 2024.


Monsieur Olivier MIGNARD
Secrétaire de séance



FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits

Le Maire
Jean-Pierre GIRARD



ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

Publié le

Reçu en préfecture le